Le vingt linquime iour du mois d'actobre de Lan mil sur s'yançois le Roux deux bans de mariage les françailles es la publicación de Aque es de Jeanne le Blane en pere en mere de la sarroya Marie Remand de Jenile sinces de Josephon d'une part sa Marie Remand de la parrille de pe Marieau de la ville d'orleans d'autre part de la parrille de pere leur agens denne d'éponse du Monsing L'surque de permé leur agens denne disponse du s'éponse de les yay maries es leur ay donné la terre same de quebre leur ay ay maries es leur ay donné la benedición numerale. Jedon la forme protecte par la per Eglise en prosence de Jusques Jorny, Jean questris à la Baron es Jean Colange.

Acte de mariage de François Leroux et Marie Renaud, fille de Jean Renaud et Catherine Gautier, le 25 octobre 1668 à la paroisse Notre-Dame de Québec.